

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENONCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 5 août 1845.

REVUE DE LA SEMAINE.

La session close, la politique est morte. M. de Mackau a pris le portefeuille de la marine, et voilà le cabinet, qui a reçu de si rudes échecs qu'il en eût été dix fois renversé dans un véritable gouvernement parlementaire, assuré d'une existence de six mois. M. Guizot respire, les contribuables paient les impôts, les princes ont des tournées, les écharpes municipales se mettent au soleil, les conseils votent des fêtes coûteuses, nos échevins font des discours comme le bourgmestre de Saardam, la dynastie bourgeoise donne des représentations ni plus ni moins que l'ancien régime, et la France est heureuse...

Il n'y a pour troubler cet admirable ensemble que quelques députés mal pensants qui s'avisent d'aller trouver les électeurs qui les ont nommés et de faire entendre une appréciation juste, sévère, énergique, des actes du cabinet et des travaux de la chambre.

Il serait d'une grande utilité pour le pays qu'à la fin de chaque session les députés qui ont fait de nobles efforts pour résister aux mauvaises tendances du pouvoir pussent se réunir, s'entendre, et faisant abstraction des petites divisions qui ont pu exister dans leurs idées, des différences qu'on a pu remarquer dans leur politique, adresser à la nation un compte rendu fidèle de la session, dans lequel seraient nettement expliqués les principes qui ont dirigé l'opposition. Par malheur, cette opposition, qui se manifeste parfois avec vivacité, n'est pas homogène; il y a des soldats qui combattent avec courage, il n'y a pas de corps; il y a des chefs que personne ne suit; il y a une armée indisciplinée agissant sans entendre de voix qui commande, qui régularise les mouvements.

Ce manque d'entente, cette absence de cohésion sont fatals au pays; à force d'agir dans l'isolement, les députés finissent par se persuader qu'en France tous les intérêts sont opposés et que chacun d'eux en représente un. Cette malheureuse doctrine se répand, se propage; les électeurs de chaque arrondissement ne sont que trop disposés à considérer les services rendus à une localité beaucoup plus que les services rendus au pays tout entier, et ainsi la représentation se scinde, se divise par clocher.

Ce que l'opposition désunie ne fait pas, les députés doivent le faire en particulier. N'est-il pas absurde en effet que les électeurs qui confient un mandat à un homme ne soient jamais appelés à juger comment cet homme a rempli son mandat, que le député puisse abandonner les principes pour la défense desquels il a été envoyé au parlement, qu'il puisse protéger, soutenir un cabinet contre lequel sa nomination a été une protestation, et cela pendant toute la durée d'une législature, sans que personne lui demande compte de sa conduite, sans que personne vienne flétrir sa versatilité? Cela serait-il permis, dans les affaires particulières, au représentant des intérêts les plus minimes? Est-ce donc que les intérêts politiques seraient dans le monde moins considérés que les intérêts matériels? S'il en était ainsi, il faudrait s'efforcer de changer de pareilles mœurs publiques, avec lesquelles un peuple s'abâtardit.

Il faut donc applaudir aux députés qui après la session se présentent devant les électeurs, qui expliquent ce qu'ils ont fait, qui demandent ce qu'ils ont à faire. Il y a là un double avantage. Le citoyen apprend par quels moyens le pouvoir a fait avorter les meilleures propositions, dans quel but secret, par exemple, on maintient l'armée et on désarme la flotte, par quelles manœuvres on dissout une majorité hostile, quelles conquêtes la

corruption a pu faire dans les rangs opposés; ainsi il juge et le pouvoir et l'opposition. Quant au député, c'est par le contact du peuple que les hommes politiques se retrempent; c'est en revenant au point d'où ils sont partis qu'ils retrouvent toute la vivacité dans les idées que l'accroupissement de la chambre leur a fait perdre. Tout se rapetisse peu à peu dans le parlement; les formes parlementaires affaiblissent l'expression, et le sens politique s'oblitére en entendant toujours répéter les mêmes erreurs. Dans le pays, au contraire, l'opinion est restée ardente, active; le député se réchauffe à ce foyer, qui ne vieillit pas parce qu'il a toujours un élément nouveau. C'est donc avec plaisir qu'il faut voir M. Garnier-Pagès, M. Lherbette, M. de Lamartine, aller rendre compte aux électeurs de leur conduite parlementaire. Cet usage restera dans les mœurs politiques, il sera un jour imposé aux députés, et il faut savoir gré à ceux qui en donnent aujourd'hui l'exemple.

Les affaires d'Espagne marchent avec lenteur; les généraux se poursuivent et semblent ne pas vouloir se rencontrer. Toutefois, il n'est pas possible de nier que la fortune de Christine triomphe: les nominations faites jusqu'à ce moment sont favorables à son parti, et il ne faudrait pas s'étonner d'apprendre bientôt qu'elle est rentrée en Espagne, bien que la prudence lui commande d'attendre encore; mais la victoire est-elle toujours prudente? Le régent paraît perdu, mais le mouvement qui le renverse a été une manifestation contre la politique étrangère par laquelle il se laissait guider, une protestation contre les cruautés de Barcelonne, bien plus qu'un retour vers Christine. Qu'un peu de calme renaisse, et quand le bruit des fanfares sera apaisé, la réflexion viendra; et l'examen, le souvenir des fautes du passé, méltrent l'Espagne en défiance contre une restauration. Les cortès ne tarderont pas à être convoquées; nommées sous l'influence des juntes qui n'abdiquent pas facilement le pouvoir de fait quand le pouvoir légal vient les dissoudre, sous l'influence de l'exaltation par les pronunciamientos, espérons qu'elles ne se laisseront pas diriger aussi bénévolement qu'on le pourrait croire. Les premières chambres de la restauration en France furent violentes, réactionnaires; mais cette restauration avait été faite par les puissances étrangères, qui l'imposaient la baïonnette à la main. En Espagne la situation n'est pas la même, et les hommes qui ont applaudi à la chute de Christine sont les mêmes qui vont nommer aujourd'hui les cortès chargées de rétablir la tranquillité dans le pays.

La diète suisse n'a pu se soustraire à la nécessité de s'occuper des heimathlosen. Nous avons retracé les souffrances de ces infortunés, pourchassés d'un canton à l'autre, sans patrie dans le pays où ils sont nés, sans un toit pour se soustraire aux intempéries des saisons, disputant à la gendarmerie l'abri d'un bois où ils puissent goûter du repos, sans lois, sans état civil, sans religion au milieu d'une société civilisée, errants comme des tribus sauvages dans un état où tout porte un caractère de stabilité. Leur situation a été décrite à la diète en termes capables d'émouvoir toutes les députations, de les persuader de l'urgence de secourir tant de misères.

Mais sur quelle question les cantons suisses, qui n'ont point de pouvoir central réel, pour lesquels le lien fédéral n'est qu'un vain mot, peuvent-ils se mettre d'accord? Dans ce gouvernement les questions restent pendantes de longues années; c'est en vain qu'une solution est attendue avec une légitime impatience, c'est en vain qu'elle doit mettre un terme à une situation mauvaise,

il se trouvera toujours un nombre suffisant de députations qui la feront retarder, soit en demandant l'ajournement, soit en déclarant que leurs instructions ne sont pas complètes. Nous n'exagérons pas. Nous recevons aujourd'hui même des nouvelles de Suisse. La diète s'étant, dans sa séance du 27 juillet, occupée de l'importante question de reviser le pacte fédéral qui régit le pays depuis 1815, bien que les députations qui repoussent toute révision fussent en minorité, la majorité, favorable à la révision, n'a pas pu s'entendre, et un ajournement de fait a eu lieu. Cependant, depuis 1815, la situation politique intérieure de la Suisse s'est modifiée; il y a eu des séparations dans les états, des droits conquis par les armes; des populations se sont émancipées, et le lien fédéral n'est plus aussi fort.

La diète parvient-elle à faire une loi, l'exécute qui veut. Si un canton se refuse à obéir, comment l'y forcer? On peut convoquer les troupes fédérales, envoyer une armée contre le canton récalcitrant; mais c'est la guerre civile. Encore ici trouve-t-on une nouvelle preuve de l'impuissance de la diète; si un canton se révolte contre la loi générale, il trouvera des cantons amis pour le soutenir, des grands conseils qui refuseront de faire marcher le contingent contre lui, et il triomphe dans sa résistance. Ce n'est pas là un gouvernement, c'est de l'anarchie.

La question des heimathlosen est une question vivante de la mauvaise organisation politique de la Suisse. Depuis quarante ans treize concordats ont été faits pour régulariser la position de ces malheureux, aucun de ces treize concordats n'a été exécuté d'une manière complète. Quelques cantons ont fidèlement rempli le vœu de la loi; là, les heimathlosen ont été incorporés au droit de bourgeoisie, leurs mariages ont été reconnus, l'état civil de leurs enfants a été constaté, et les souffrances ont disparu. Mais plusieurs cantons ont résisté et chassent les tribus errantes, comme nous l'avons dit; les cantons qui ont exécuté la loi refusent de les recevoir pour ne pas s'imposer de nouvelles charges, et les infortunés attendent...

Ils pourront attendre long-temps encore, si nous en jugeons par les dispositions de la diète, par les propositions des députations cantonales. Neuchâtel a donné le droit de bourgeoisie aux heimathlosen, qui vivent désormais heureux et libres sur son territoire, et il fait des propositions qui doivent avoir le même résultat dans les autres cantons. Lucerne propose un moyen énergique: la déportation dans les possessions françaises d'Afrique. Nous nous sommes expliqué à ce propos dans notre dernier article. Zurich n'a pas d'opinion; il s'associe aux moyens proposés par Neuchâtel, mais il espère que la suite de la discussion amènera des idées meilleures encore. Berne reconnaît toute la grandeur du mal, d'une plaie qui devient toujours plus hideuse; il a exécuté fidèlement les concordats, il tient pour bonnes les propositions de Neuchâtel, mais il ne veut pas se décider sans un examen plus sérieux. Uri refuse de se prononcer. Schwytz appuie la déportation; il a reçu assez d'heimathlosen, il n'en veut plus. Fribourg ne veut pas entendre parler de la question. Soleure, qui a travaillé activement et avec fruit à détruire l'heimathlosat en reconnaissant les mariages et en accordant le droit de bourgeoisie aux enfants dans la commune où ils naissent, demande l'exécution des concordats. Genève votera le projet de Neuchâtel, mais il n'entend pas qu'on lui envoie à titre de bourgeois des gens qu'il ne connaît pas et qui ne parleraient peut-être pas sa langue.

En somme, quatre états et demi, ou cinq députations, ont voté

FEUILLETON DU CENSEUR.

L'ABBÉ DE SAINT-SERNIN.

I.

L'ATELIER DE NICOLAS BACHELIER.

Non loin du couvent des pères de Saint-Dominique, et à l'extrémité d'une des petites rues qui avoisinent aujourd'hui le collège royal de Toulouse, le célèbre architecte et sculpteur Nicolas Bachelier avait établi un atelier où il recevait ses nombreux élèves. La maison qu'il avait choisie était d'une très-belle architecture gothique; dans une vaste cour on remarquait, en entrant, des tronçons de colonnes, des bas-reliefs, des chapiteaux, des bustes, des plans d'édifices, quelques marbres d'Italie. Les élèves de Nicolas Bachelier travaillaient sous les arceaux, et l'ordre le plus parfait régnait toujours dans cette académie. Le maître était en correspondance avec les plus habiles artistes de Rome, de Venise et de Florence, et il communiquait à ses disciples tous les renseignements qu'il recevait sur le progrès des arts en Italie. Le brillant soleil de la Renaissance réchauffait de ses rayons la France méridionale, et Nicolas Bachelier, digne élève de Michel-Ange, son divin maître, avait déjà embelli sa patrie d'édifices magnifiques, dont les débris excitent encore l'admiration de nos architectes et de nos sculpteurs. Il recevait dans son atelier les personnages les plus distingués de son temps; Etienne Dolet, le jurisconsulte Boyssoné, Clément Marot, le poète Muret, le visitaient presque tous les jours.

Etienne Dolet racontait les burlesques aventures de sa vie d'étudiant. Boyssoné lisait sa correspondance avec Voulte, Jean-Philippe Mélançon, Mathieu Pac Richer, le poète Hugues Salel, le premier traducteur de l'Iliade, et les autres célébrités de l'époque. Clément Marot parlait, avec sa verve originale et incisive, des nobles et grandes dames de la cour de François I^{er}, de la belle Diane de Poitiers, de la divine Marguerite de Navarre, qu'on avait surnommée la *divine muse*. Théodore Muret se moquait du pape, de Luther, et scandalisait souvent ses amis par son scepticisme et son irréligion.

Nicolas Bachelier écoutait modestement ses doctes visiteurs, et si parfois il prenait part à la conversation, c'était pour dépeindre avec énergie, avec enthousiasme, les merveilles et les chefs-d'œuvre qu'il avait admirés en Italie. Il parlait de Michel-Ange, de Raphaël, et son langage devenait si chaleureux, si entraînant, que ses amis l'interrompaient souvent par leurs acclamations. Les réunions étaient quotidiennes; les personnages les plus distingués sollicitaient l'honneur d'y être admis. Bachelier préférait les artistes, et ordinairement on ne trouvait chez lui que des peintres, des architectes, des poètes et quelques moines qui s'occupaient d'histoire ou de littérature.

Le treizième jour du mois d'août 1533, maître Nicolas se rendit à son atelier avant l'heure ordinaire; il arriva le premier et mit tout en ordre en attendant ses élèves. Charles de Penne entra une demi-heure après lui.

— Bonjour, Charles, lui dit Bachelier. Vous êtes le moins paresseux de tous mes élèves; je vois pourtant que vous n'avez pas encore contracté l'habitude de devancer le lever du soleil.

— J'ai rencontré près du couvent des Jacobins maître Trassabot qui parcourt depuis quelques jours toutes les rues de la ville avec deux étrangers; l'un parle en vers, l'autre accable de malédictions la ville de Toulouse et ses habitants.

— Je connais ces deux doctes personnages, répondit Bachelier. Hâtez-vous, Charles, mettez tout en ordre dans l'atelier car ce matin nous aurons l'honneur de voir ici maître Clément Marot, le poète royal, et Etienne Dolet, le plus savant de nos jurisconsultes.

Charles de Penne se mit à l'œuvre, et, avec l'aide des garçons de l'atelier, il eut bientôt déblayé les arceaux, qui étaient encombrés de débris de marbre, de marbreaux, de ciseaux, de bas-reliefs inachevés. Bachelier se promenait dans la cour, et toutes les fois qu'on ouvrait la porte, il se tournait pour s'assurer si Trassabot arrivait avec les deux étrangers. Ils entrèrent enfin, et maître Nicolas les reçut avec l'aisance, la grâce et la noblesse qu'un artiste acquiert en voyageant.

— Maître Bachelier, lui dit Clément Marot, depuis deux jours j'admire vos chefs-d'œuvre, et je brûlais d'impatience de connaître l'habile sculpteur qui a importé chez nous le génie de Michel-Ange. Votre nom est déjà célèbre en France, mais votre talent est sans contredit au-dessus de votre renommée.

— J'ai beaucoup travaillé, beaucoup étudié, répondit Nicolas Bachelier; votre approbation et vos éloges sont la plus douce récompense de mes efforts.

— Trêve à vos compliments! s'écria Clément Marot. Tous les artistes sont frères parce que toutes les branches de l'art n'ont qu'un seul et même trône. Le poète, le peintre, le sculpteur, le musicien travaillent dans le même but, celui de revêtir la pensée humaine des formes les plus brillantes. Le poète emploie la pompe du langage, le peintre arrange les couleurs, le sculpteur soumet le marbre et le bronze au caprice de son ciseau, le musicien combine l'harmonie et les sons; ces divers objets sont autant de modifications, et il y a autant de poésie dans votre statue (1) de la Renommée que dans le volumineux recueil des Jeux-Floraux.

Après cette tirade débitée avec pétulance, Clément Marot prit familièrement le bras droit de Bachelier et parcourut avec le sculpteur les arceaux de sa petite cour. Le poète exprima franchement son opinion, et Nicolas Bachelier fut étonné d'entendre un homme qui avait passé sa jeunesse à composer des sonnets, des ballades, des triolets, des épigrammes et des épîtres, juger les ouvrages de ses élèves avec pleine connaissance de cause. Il avait terminé leur inspection, lorsqu'ils rencontrèrent Etienne Dolet, assis sur un débris de colonne et dictant à Charles de Penne quelques vers latins.

(1) Cette statue, placée alors sur le donjon du Capitole, est depuis quelques années sur la colonne qu'on a élevée au général Dupuy.

— Je parie un mouton d'or contre un maravédis d'Espagne que maître Dolet élabora quelque épigramme contre les Toulousains, s'écria Clément Marot.

— Vous avez deviné, maître Clément, répondit Etienne Dolet: je déteste Toulouse et les Toulousains.

— Vous leur gardez rancune de la condamnation portée contre vous pour un méfait que je m'abstiens de qualifier. Maître Bachelier, vous ne connaissez pas cette mésaventure d'Etienne; vous étiez probablement en Italie lorsqu'il reçut cette humiliation. Voici le fait. Maître Dolet étudiait à l'école de droit de Toulouse le Digeste, les Pandectes, le droit canon et le droit civil. Ses professeurs le regardaient comme le plus docte de leurs écoliers; il aurait pu facilement acquérir l'estime et la bienveillance des plus puissants personnages. Malicieux par caractère, notre ami se livra avec une sorte de fureur à son penchant pour la raillerie; il composa plusieurs épigrammes contre ses professeurs et les capitouls. Les magistrats municipaux, indignés de se voir chaque jour exposés à la risée de la jeunesse des écoles, condamnèrent Etienne Dolet à six mois de prison. L'incorrigible étudiant leur répondit par un pamphlet des plus virulents et prit la fuite pour se soustraire à la vengeance des consuls toulousains. Le chef du consistoire ne se tint pas pour battu; d'un commun accord avec ses collègues, il ordonna qu'un pourreau serait promené dans toutes les rues et carrefours de la ville attaché sur un tombereau, et sur la tête de l'ignoble quadrupède on mit un écriteau qui portait en gros caractères: **GEGI VOUS REPRÉSENTE L'ÉTUDIANT DOLET, CONDAMNÉ POUR MÉFAIT ET INJURES ENVERS LES NOBLES CAPITOULS.**

— Le fait est vrai, dit Etienne Dolet.

— Si vous n'étiez venu à Toulouse sous la sauvegarde de François I^{er}, toute la meute du guet serait depuis long-temps à votre poursuite.

— Je le sais; fort heureusement, la protection royale met à l'abri de la fureur municipale des proconsuls du Capitole de Toulouse.

— Tenez-vous sur vos gardes.

— Je vous dis que je n'ai rien à craindre.

— Abstenez-vous de toute raillerie, de toute allusion aux prérogatives du capitoulat.

— Si j'étais molesté le moins du monde, répondit Dolet, je prendrais la fuite; je monterais sur une des collines qui avoisinent la ville, et j'adresserais au pays de Toulouse cet adieu qui me fut autrefois inspiré par la colère:

Aspice nudatas, barbara terra Cunes.

— Toujours incorrigible! dit Clément Marot.

— Je ne ferai plus d'épigrammes lorsque vous serez dévot catholique, lorsque vous ne dépenserez plus avec prodigalité les dix mille livres que François I^{er}, votre bienfaiteur, vous donne annuellement.

— Il s'en prendrait à moi si je voulais entrer en discussion avec lui, s'écria Clément Marot. Vous nous dites des malices en pure perte,

L'ordre du jour, c'est-à-dire pour que la diète ne s'occupât point des heimathlosen; la majorité a voté la nomination d'une commission. Que fera cette commission? A voir les dissidences, les mauvais vouloirs qui se manifestent, il est fort à craindre que cette session ne produise rien, et que les malheureux qui souffrent continuent à souffrir; c'est là le résultat le plus clair de ces divisions.

La Suisse nous semble dans une mauvaise voie politique: tout canton veut être souverain; le pacte fédéral ne lie personne, et il n'y a qu'impunité où il n'y a pas unité. Nous savons bien que la Suisse ne peut pas songer à faire la guerre à l'extérieur; mais, dans un moment de crise, le moyen de compter pour quelque chose, c'est de marcher avec ensemble. Ses habitants sont heureux à l'intérieur; toutefois les petites révolutions y sont fréquentes. Le vieux parti aristocratique y est puissant, soutenu qu'il est par l'Autriche qui a envenimé l'affaire des couvents. Des montagnes du royaume lombardo-vénitien s'élancent des réactionnaires qui troublent les populations frontalières. La Prusse y a un pied par Neufchâtel. Une telle situation mérite d'être prise en sérieuse considération, et c'est s'exposer à des déchirements que de ne la pas comprendre, que de ne rien faire pour établir un pouvoir unitaire plus solide. K.

On s'occupe beaucoup au ministère des affaires étrangères et dans le monde diplomatique des mesures qui viennent d'être arrêtées pour pourvoir à quelques postes vacants.

La première de ces mesures serait, selon la *Patrie*, le très-prochain départ de M. de Salvaudy pour son ambassade de Madrid. Le régent étant renversé, personne ne fera obstacle à ce que les lettres de créance de l'ambassadeur soient cette fois remises directement.

M. Cochelet, ancien consul-général à Alexandrie, est, dit-on, nommé consul-général à Londres, en remplacement de M. de Saint-André, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Adolphe Barrot, consul-général dans l'Indo-Chine, serait envoyé en mission près de l'empereur de Maroc. Il aurait à obtenir réparation des mauvaises dispositions que l'empereur manifeste pour la France et de l'assistance qu'il donne à ses ennemis.

On annonce une autre nomination fort extraordinaire, qui appellerait au plus important, au plus difficile de tous les consulats-généraux, au seul dont les attributions aient un caractère politique, à celui d'Alexandrie, un nouveau diplomate de faveur, que ne recommandent ni des études sérieuses, ni des connaissances acquises, ni des services distingués. Tout le personnel qui se rattache au ministère des affaires étrangères de France et au monde diplomatique se préoccupe très-vivement de cette nomination, qui, dit-on, aurait été décidée par M. Guizot malgré de justes, sévères et très-nombreuses observations. M. Guizot a, dit-on, nommé à ce poste délicat M. de Lavalette, qui n'est entré que depuis quelques années dans la carrière diplomatique, sans paraître s'y être préparé par les travaux qui peuvent justifier la faveur et hâter raisonnablement l'avancement. Tous les services de ce diplomate se bornent à un séjour de peu de durée qu'il fit, il y a quatre ou cinq ans, à Stockholm, où il fut emmené par M. de Mornay, ambassadeur, et comme son ami; à un voyage en Perse, où il fit partie de l'ambassade de luxe de M. de Sercey, et à quelques courses à Londres ou à Vienne pour y porter des dépêches de M. Guizot. Personne ne reconnaît que ce soient là des titres suffisants pour être chargé, de prime-abord, de la grave et difficile mission de représenter la France à Alexandrie, de soutenir sa cause dans toute la question d'Orient, et au moment où l'âge avancé du pacha peut faire craindre un événement qui créerait alors une position plus importante encore et des devoirs plus sérieux pour celui qui aurait à veiller sur les lieux, pendant cette crise, aux intérêts de la France.

On dit que M. de Lavalette a dû sa nomination aux instances et aux obsessions du *Journal des Débats*, qui en aurait presque fait, vis-à-vis de M. Guizot, une condition *sine qua non* de son concours.

Paris, le 3 août 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *National* vient de donner un bon exemple: il a intenté un procès en diffamation à un journal publié à Paris depuis quelque temps déjà, et qui ne s'est guère fait connaître jusqu'à présent

maître Dolet. Midi sonnera bientôt; je cours au logis des Balances (1), où je trouverai un dîner plus succulent que vos épigrammes.

— Je vous suis, maître Clément. Vous savez que pendant nos repas je ne suis pas dangereux; dévorer est mon unique occupation.

— Maître Dolet, dit Clément Marot, souvenez-vous de cette maxime de l'Ancien Testament: *Plures occidit gula quam gladius*.

— Vous jurez toujours par la Bible et sur la Bible, comme Luther, l'anti-pape de l'Allemagne, répondit Etienne Dolet. Je ne m'étonne pas que les docteurs de Sorbonne vous aient accusé d'une forte propension à l'hérésie.

— Où est maître Trassabot? dit Clément Marot, qui cherchait un prétexte pour couper court à sa longue conversation avec Etienne Dolet.

— Nous le trouverons derrière ces deux colonnes, répondit Charles de Penne.

Le poète se dirigea de ce côté; il aperçut, au détour de l'arceau, son ami Trassabot immobile devant une statue encore inachevée.

— Pensez-vous au paradis ou à l'enfer? cria le poète en secouant brusquement maître Trassabot. Aussitôt que je m'éloigne de vous, je suis sûr de vous retrouver plongé dans de ténébreuses réflexions.

— J'admire cette belle pose, cette tête admirablement sculptée par Nicolas Bachelier, mon maître.

— Un bon dîner nous attend au logis des Balances; venez, et, lorsque nous aurons bien banqueté, vous nous réciterez quelques poésies, surtout votre requête en faveur des nobles dames que les mainteneurs des Jeux-Floraux ne voulaient pas admettre à leur concours. Ces mainteneurs sont probablement fous, puisqu'ils ont refusé les portes de leur sénat à la plus belle partie du genre humain. Pasque-Dieu! comme disait le feu roi Louis XI, on agit bien autrement à la cour de France, et depuis que François I^{er} s'est laissé prendre dans les filets de l'incomparable Diane de Poitiers, le cotillon est monté sur le trône, le cotillon règne au Louvre.

— Pour ne pas faire mentir le proverbe qui dit: « Ayez un roi, vous serez gouvernés par les femmes; ayez une reine, les hommes feront la loi. »

— Je vous dispense de nous faire l'étalage de vos maximes, adages et proverbes, maître Dolet, s'écria Clément Marot; n'entendez-vous pas la grande cloche des Jacobins qui sonne midi?

— Puisque vous êtes si impatient de vous mettre à table, dit Nicolas Bachelier, acceptez l'invitation d'un pauvre tailleur de pierre (2), et dînez chez moi.

— J'accepte de grand cœur et avec enthousiasme; un modeste dîner chez le plus célèbre sculpteur de Languedoc et de Provence vaut mieux

(1) Il y avait autrefois dans la rue des Balances une hôtellerie qui avait pour enseigne deux balances énormes. Montluc en parle dans ses Commentaires; il y logea en 1561.

(2) J'ai vu aux archives du Capitole plusieurs quittances signées: Nicolas Bachelier, maître tailleur de pierre. Quelle modestie!

que par la violence et la grossièreté de sa polémique. Les façons d'écrire de ce journal sont telles que tous les organes indépendants et bien posés de la presse parisienne se sont fait une loi, sans prendre pour cela aucune résolution commune, de ne jamais répondre à ses injures, et de s'abstenir avec le plus grand soin de citer le nom de cette feuille, dont le langage habituel donnerait un bien triste idée de la presse, si elle avait d'autres lecteurs que les hommes, heureusement en très-petit nombre, qui aiment la turbulence et cherchent le scandale.

Cependant, en s'abstenant de répondre à des injures et à des provocations grossières, les journaux qui tiennent à la conservation de leur dignité et de leur honneur ne se sont pas interdits de repousser la diffamation par les moyens que la loi leur donne, si, après avoir épuisé à leur égard le vocabulaire de l'injure et de l'invective, on articulait contre eux des faits de nature à porter atteinte à leur considération. C'est ce sentiment qui a déterminé le *National* à soumettre au jugement des tribunaux l'appréciation d'allégations diffamatoires dirigées contre lui avec une odieuse persistance.

Jusqu'à présent, il est vrai, l'organe de l'opinion radicale avait employé d'autres moyens pour se faire respecter, et il n'était jamais resté vingt-quatre heures sous le coup d'une imputation équivoque ou flétrissante. Quelque imputation de ce genre était-elle portée contre lui, des explications étaient demandées et une satisfaction obtenue. Jamais il n'avait appelé les tribunaux à intervenir dans les discussions qui pouvaient s'élever entre lui et des adversaires déloyaux. Pourquoi en a-t-il agi autrement cette fois? C'est qu'il a sans doute reconnu qu'avec les hommes auxquels il avait affaire, toute autre espèce de réparation était impossible, soit que les antécédents et le caractère de ceux qui l'avaient diffamé ne comportassent pas une réparation comme on a l'habitude de s'en demander entre gens d'honneur, soit que d'autres motifs l'aient déterminé à suivre une autre conduite.

— Il paraît que la tentative de suppression des fêtes de juillet n'a pas rencontré partout des approbateurs. Le journal conservateur de Lille est lui-même forcé de convenir que la suppression des fêtes de juillet a produit généralement un mauvais effet sur les populations.

« On a cru apercevoir, dit-il, dans cette mesure, une velléité de rayer les anniversaires des trois journées. Mais le gouvernement, à l'heure qu'il est, doit être convaincu qu'il ne serait pas très-facile d'effacer ces souvenirs, qui rappellent toute une gloire nationale. »

— Un banquet a eu lieu à Valenciennes à l'occasion de l'anniversaire de juillet. On y a porté les toasts suivants: A la révolution de juillet et à toutes ses conséquences! — A la réforme électorale! — Aux progrès de la démocratie! — A la liberté de la presse et de l'industrie! — A la propagation de l'instruction! — A l'abolition des privilèges! — A la répression des envahissements du clergé! Enfin un dernier toast a été porté aux détenus politiques et suivi d'une souscription à leur profit qui a produit 115 fr. 50 c.

Bulletin de la Bourse de Paris du 3 août 1843.

La bourse a été d'une nullité complète. Avant l'ouverture, la rente était à 80 62 1/2, et elle a ouvert au parquet à 80 65. Pendant toute la bourse la rente est restée entre 80 60 et 80 55, et elle a fermé au parquet à ce dernier prix, mais elle était offerte.

Dans la coulisse, les dernières affaires ont été faites à 80 62 1/2.

Aucune nouvelle.

Les fonds anglais sont arrivés aux mêmes cours qu'hier, mais demandés.

Cinq pour cent. 122 20

Quatre et demi pour cent. 74 50

Quatre pour cent. 80 50

Trois pour cent. 80 50

Actions de la Banque. 3290

Obligations de Paris. 1515

Rentes de Naples. 106 30

Etats Romains. 105 7/8

Dettes actives d'Espagne. 28 3/4

Cinq pour cent belge. 105 1/2

Trois pour cent belge. 74 50

Banque belge. 780

Caisse Lafitte. 1095

CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen. 675

Paris à Orléans. 662 50

Rouen au Havre. 513 75

Strasbourg à Bâle. 495

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous avons reçu hier les journaux de Barcelonne jusqu'au 30 juillet. Le *Constitucional* de cette date donne les nouvelles suivantes, dont nous lui laissons toute la responsabilité:

Nous avons appris par une voie directe et par une personne digne de toute confiance que Van Halen, après avoir fait contre Séville un feu de cinq heures, s'est retiré à Alcalá de los Panaderos.

Il ajoute plus loin :

On dit que le général Espartero, abandonné aux environs de Utero par presque toute sa division, n'est plus accompagné que par deux escadrons. D'autres ajoutent même que sa troupe l'a arrêté et l'a conduit à Séville. Nous ne pouvons nous déterminer à croire ces nouvelles, car, si elles étaient vraies, elles auraient été sans doute communiquées officiellement.

D'après l'*Imparcial* du 28, un courrier extraordinaire de Madrid avait apporté au gouverneur du fort de Montjuich, dans la soirée de ce jour-là, l'ordre de livrer ce fort à l'officier que lui désignera l'autorité, et, le lendemain, M. don Juan de Zafont devait se rendre au fort pour régler définitivement la reddition.

— Les journaux de Paris ont publié, dans la soirée du 3 août, les dépêches suivantes :

Bayonne, 1^{er} août.

Le bombardement de Séville continuait encore le 25 au matin; le désastre était très-grand. La ville montrait toujours beaucoup de résolution.

Le gouvernement espagnol a publié le 30 un manifeste tendant à prouver sa légalité et annonçant la prochaine convocation des cortès.

Les nouvelles de Saragosse des 28 et 29 ne font aucune mention d'une réaction arrivée dans cette ville le 26.

Le brigadier Ametier avait, le même jour, fait une proclamation conciliatrice.

Le chef politique avait donné sa démission, et la municipalité avait manifesté son adhésion au gouvernement de Madrid.

Perpignan, 1^{er} août.

La junte de salut de Valence a reconnu le ministère Lopez comme gouvernement provisoire. Rien de nouveau à Barcelonne le 30 juillet.

C'est le 20 juillet, comme on sait, que la canonnade a commencé sous les murs de Séville. Voici ce qu'on lit dans le journal le *Castillan* du 27 :

Depuis onze heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, 130 coups de canon ont été tirés sur Séville le 20 juillet; leur effet a été d'endommager quelques édifices, de blesser une ou deux personnes, et d'exalter au plus haut point l'ardeur des assiégés. A la nuit, l'ennemi suspendit son feu sans que l'on sût pourquoi, et l'on n'attendait que quelques coups de fusil de loin en loin que l'on jugeait être tirés par les postes avancés. A sept heures du matin, le lendemain, l'ennemi n'avait pas encore répondu aux batteries de la ville qui faisaient feu depuis la pointe du jour sur les ouvrages des assiégés; plus tard, on commença à entendre le feu des ennemis.

L'*Echo du Commerce* et le *Castillan* prétendent que le parti vaincu cherche à provoquer ou à feindre quelques insultes contre les sujets des puissances étrangères, afin de compliquer la situation. Le bruit courait, suivant ces feuilles, qu'il était question d'attaquer des sujets de la nation anglaise afin que leur ambassadeur demandât des explications et que le gouvernement espagnol commençât à se trouver dans de sérieux conflits. De plus, les partisans de l'état de choses renversé le 23 juillet intriguaient publiquement dans l'armée.

On lit dans *el Heraldo* du 27 juillet :

Hier est entrée à Madrid la division qui était partie de Burgos sous le commandement du général Bayona pour délivrer la capitale du joug ayacuchero. Le général Roncali a été destiné par le gouvernement à commander les forces expéditionnaires d'Andalousie qui partent de Madrid.

Il paraît qu'il est parti hier une colonne composée de 4 bataillons, 3 escadrons et un peu d'artillerie, se dirigeant vers la Galice. Le brigadier Götter commande ces forces. Une autre division partira immédiatement pour l'Estramadure.

Le nombre des fusils rendus par la milice de Madrid est loin d'être égal aux 25,000 qui avaient été distribués.

— On lit dans *l'Emancipation* :

Nous avons des nouvelles de Madrid du 29 juillet, de Séville du 25, de Barcelonne du 30, et de Saragosse du 31.

Pendant que le ministère Lopez hésite à prendre une résolution relativement à la réorganisation du gouvernement, l'opinion qui veut avant tout la réunion d'une junte centrale à Madrid fait des prosélytes. Les juntes de Catalogne, de Murcie et Valence, d'Andalousie, de la Vieille-Castille, de Ceuta, d'Aragon, ont déjà nommé leurs délégués. Parmi ces dernières, Catalayud a procédé à l'opération le 28. L'*Eco del Comercio* appuie fortement cette idée, et demande que Madrid nomme sa junte particulière, afin de pouvoir désigner ces deux délégués à la junte centrale. Tarragone, en vertu d'un décret du 27, demande, de plus, que les cortès ordinaires soient convoquées le plus tôt possible.

La *Gazette*, en attendant, se contente d'insérer des ordonnances qui replacent les employés destitués par les ayacuchos. Les ex-députés J. B. Alonzo et Galvez Canero sont nommés sous-secrétaires d'état, le premier, de l'intérieur, et le second de la justice.

Une dépêche du brigadier Valentin Canedo, commandant de la division expéditionnaire d'Estramadure, datée de Santa-Cruz del Retamar le 28, annonce au ministre de la guerre que le chef d'état-major et un aide-de-camp du général Ricafort, accompagnés d'un membre de la junte de

qu'un festin chez un gentilhomme orgueilleux, insolent et imbécile. Maître Dolet et mon ami Trassabot seront de la partie: quel bonheur! nous passons la journée ensemble.

Nicolas Bachelier fit un signe à Charles de Penne, son élève, qui sortit au même instant, pendant que les convives entraient dans une salle basse éclairée par deux fenêtres à ogives. L'ameublement était à la fois élégant, riche et gracieux. Bachelier avait réuni dans sa petite salle à manger les raretés et curiosités artistiques qu'il avait apportées d'Italie.

— C'est ici le temple du dieu de la bonne chère, s'écria Clément Marot qui s'assit dans un large fauteuil à bras.

II.

LA FILLE DU PARCHEMINIER.

Pendant que les cinq artistes banquetaient joyeusement et se livraient sans contrainte aux poétiques délassements de leur imagination, Charles de Penne, placé à l'extrémité de la table, gardait le plus profond silence. Clément Marot fut le premier à remarquer la tristesse du jeune homme, et dit à Nicolas Bachelier :

— Si je ne me trompe, Charles de Penne est votre élève bien-aimé, le Benjamin de l'atelier.

— Charles mérite ma bienveillance, mon affection et mon estime; il fait des progrès si rapides que je l'ai chargé de donner des leçons à mon fils Dominique.

— Les éloges de votre illustre maître vous honorent beaucoup, jeune homme; vous devez en être fier, et ne pas suivre trop facilement les impulsions de la mélancolie.

Charles de Penne rougit et fit de vains efforts pour dissimuler son embarras.

— Vous rougissez comme une jeune fille qui craint d'être grondée par sa mère, dit Trassabot; maître Charles, vous êtes amoureux.

— Trassabot est sorcier! s'écria Etienne Dolet; je sais que maître Charles ne lui a pas fait confidence de ses relations avec les jolies filles de Toulouse, et pourtant notre ami Trassabot a deviné que maître Charles est amoureux.

— Et sans avoir recours au grand art de la magie, répondit le poète-sculpteur.

— Connaissez-vous la beauté qui a subjugué le farouche Charles de Penne?

— Non, répondirent tous les convives de Nicolas Bachelier.

— C'est une perle d'amour! s'écria Trassabot. Je m'aperçois que notre conversation contrarie maître Charles de Penne; aussi je coupe court à mes révélations. Songeons à boire et à bien manger; laissons les jeunes gens suivre leurs douces inclinations: il faut bien que jeunesse se passe. Nous en sommes réduits aux regrets, aux souvenirs, dernières illusions des hommes qui ont vécu.

Charles de Penne remercia Trassabot par une légère inclination de tête, et Nicolas Bachelier, pour changer le thème de la conversation, parla de son voyage et de son séjour en Italie.

Cependant une scène étrange et presque tragique troublait momentanément la paix d'une petite famille de la rue Pargaminères. Tout le monde sait que cette rue doit sa dénomination aux nombreux établissements de parcheminerie (1) qu'on y voyait à la fin du seizième siècle; on ne se servait pas encore de papier pour les actes publics, et les notaires faisaient une grande consommation de parchemin. La rue Pargaminères était habitée par des ouvriers qui préparaient le vélin, par des élimineurs qui connaissaient le grand art de marier les couleurs de la peinture avec l'or et l'argent, par des dessinateurs qui savaient orner les dossiers, les registres des archives, de figures, de cuis-de-lampe et de toutes sortes d'embellèmes.

Eusèbe Balard jouissait parmi ses collègues d'une réputation justement méritée. Tout ce qui sortait de son atelier était marqué au coin de l'élégance et de la perfection; les grandes dames lui donnaient la préférence toutes les fois qu'elles voulaient embellir leurs heures et livres de prières de riches élimineurs. Eusèbe Balard avait une fille unique qui travaillait constamment avec son père. La belle Nanthilde, infatigable ouvrière pendant la semaine, ne sortait que le dimanche, et toujours accompagnée de sa mère. Les mariés riches gens du quartier l'avaient plusieurs fois demandée en mariage; elle répondait qu'elle voulait attendre encore, qu'elle ne pouvait se résoudre à se séparer de ses vieux parents. Eusèbe Balard cherchait inutilement à découvrir la cause de l'obstination de sa fille, la belle Nanthilde faisait des réponses évasives.

— Encore un soupirent, lui dit le vieux parlementier; il est riche, beau garçon, et je te conseille de ne pas l'éconduire comme les autres.

— Mon père, vous savez que je ne veux pas me marier encore.

— Quel entêtement! Je suis vieux; dans quelques années, je ne pourrai plus travailler. Tu as besoin d'un soutien, d'un protecteur; je t'engage donc à prendre un mari. Nous connaissons Mathieu Legrand; il est enfant du quartier, parcheminier comme nous, et lui seul pourra conserver à notre atelier la réputation dont il jouit.

— Mathieu Legrand est un excellent garçon, répondit Nanthilde, et si j'étais déterminée à épouser un parcheminier, je le choiserais de préférence à tout autre.

— Tu prétends donc épouser le fils d'un capitoul ou d'un conseiller au parlement?

— Non, mon père; je veux rester fille et vivre avec vous.

— Mais tu ne seras pas toujours jeune et jolie...

— Qu'importe! mon père, je veux attendre.

— L'écriture dit, avec raison, que le cœur de la femme est un puits plus profond que le puits de Jacob! s'écria Eusèbe Balard.

J.-M. CAYLA.

(*Emancipation*.)

(La suite à un prochain numéro.)

(1) La dénomination de la rue Pargaminères dérive, selon toutes les probabilités, du mot latin *pergamenum*, parchemin; on y voyait autrefois plusieurs boutiques de parcheminiers.

Talavera, se sont présentés à lui le jour même pour lui apporter l'adhésion au mouvement de cet ancien capitaine-général de Badajoz et des troupes sous ses ordres.

La défection de Ricafort ferme à l'ex-régent la route du Portugal. Il ne reste plus que Van Halen et Carratala qui soient encore fidèles à la fortune d'Espartero.

Le dernier, qui est capitaine-général de Cadix, ne s'est pas cru en sûreté au Port-Sainte-Marie, et s'était, aux dernières nouvelles, retranché à la Carraca, presque qu'il eût établi l'arsenal de Cadix. C'est la présence du corps prononcé d'Ordenez à Jerez de la Frontera, et la désertion de presque tous les officiers de terre et de mer, qui ont forcé Carratala à presque toute n'en dénoter pas moins une grande détermination.

Le 22 au soir, Cadix n'était pas prononcée, quoi qu'en aient dit quelques journaux. Le 25, à dix heures du matin, Séville se défendait toujours et n'avait rien perdu de sa résolution. La Junte avait fait afficher une proclamation pleine d'énergie, et le *Sevillano*, que nous avons sous les yeux, contient des vers appropriés à la circonstance, ce qui prouve qu'on ne se croyait pas vaincu dans la ville. Au reste, comme s'il avait honte de son opération barbare, Espartero met beaucoup de mollesse dans le bombardement. La journée du 23 s'est passée tout entière sans que les batteries fissent feu.

On calcule que le général Concha arrivera devant les lignes des assiégés le 27 au soir, et c'est dans la matinée que l'ex-régent et Van Halen auront reçu la sommation du gouvernement de la nation dont nous avons donné le texte hier. Ainsi Séville ne saurait avoir long-temps à souffrir. Le Ferrol, port militaire de la Galice, qui tenait toujours pour Espartero, n'a pas attendu, comme Saragosse, que le gouvernement provisoire fût installé à Madrid pour le reconnaître. Cette place a fait son prononcé le 23, après avoir reçu une sommation de la Junte de la Grogne, appuyée de la présence d'une colonne prononcée. Les troupes de terre et de mer ont adhéré.

Rien de nouveau à Barcelonne relativement au fort Montjuich. Les juntes auxiliaires s'empressent de nommer leurs délégués auprès de la Junte barcelonaise pour appuyer son autorité dans toutes les mesures que pourrait nécessiter quelque nouvelle velléité des christinos. La Junte préposée à la démolition des murailles employait 800 ouvriers par jour.

Le brigadier Fermin Pavia, commandant du vaisseau de ligne *el Soberrano*, et le capitaine de frégate Ibarra sont arrivés à Barcelonne. Ces officiers s'étaient prononcés devant Cadix et s'étaient rendus sur le vapeur *Andaluz* à Malaga, en compagnie d'environ trois cents officiers, employés, ouvriers de marine et matelots.

Le brigadier Ateller était entré à Saragosse le 26 pour régler les bases de l'adhésion offerte par cette ville au nouveau gouvernement. L'entrée solennelle de sa division n'a eu lieu que le 29. La population lui a fait le plus brillant accueil.

L'anniversaire du 30 juillet a été célébré par les patriotes de Nantes. Le matin, à neuf heures, une foule de citoyens se sont réunis auprès du mausolée de 1830, dans le cimetière de Miséricorde, et M. Victor Mangin, rédacteur en chef du *National de l'Ouest*, a prononcé le discours suivant, que toute l'assemblée a couvert du cri de *Vive la liberté!*

Citoyens, Nous sommes à l'anniversaire des mémorables journées de juillet : c'est à pareil jour, il y a treize ans, que les Nantais, impatients de secouer le joug honteux de la restauration qui nous avait été imposée par l'étranger, frémissant de l'avenir d'esclavage et d'abjection dont les ordonnances de Charles X menaçaient la France, jaloux de secourir les magnanimes efforts du peuple parisien dont ils ne savaient pas encore la victoire, prirent les armes et conquièrent une place honorable dans l'histoire de cette célèbre époque.

Le mausolée devant lequel nous sommes assemblés renferme les restes mortels des citoyens que les armes de la tyrannie expirante ont moissonnés ; leur glorieux trépas devait être fécond en heureux résultats, car le sang de ses martyrs a toujours fécondé le terrain de la liberté. Mais, hélas ! qu'avons-nous vu jusqu'à présent ? Où sont les bienfaits produits par ce sang généreux ? Nos libertés sont-elles plus larges et mieux affirmées qu'au paravant ? Nos institutions sont-elles plus libérales ? La France, notre belle patrie, a-t-elle recouvré dans le monde, dans la balance des puissances de l'Europe, le rang qui lui appartient et qu'elle occupait avant les funestes traités de 1814 et de 1815 ? son commerce et son industrie sont-ils plus florissants ? Le peuple est-il plus heureux et moins exploité ? L'aristocratie, cette implacable ennemie d'une juste égalité et qui prend toutes les formes, est-elle moins égoïste et moins avide ? Le sacerdoce et la congrégation ont-ils moins de pouvoir et se montrent-ils moins mondains ou moins ambitieux ? La corruption est-elle moins manifeste dans les régions gouvernementales ? L'avancement est-il donné dans l'armée au mérite et aux droits acquis plus que dans les administrations civiles, et un dévouement autre que celui qu'exigent les vrais intérêts du pays ne provoque-t-il pas seul les faveurs du pouvoir ? La liberté de la presse, ce palladium de toutes les autres libertés, est-elle moins restreinte ? Le ministère Guizot est-il plus populaire que le ministère Polignac ? Enfin, ce progrès lent, mais sûr, mais incessant, qui nous était si solennellement promis, a-t-il reçu l'impulsion qui devait lui venir des sommets de l'ordre de choses ? Non, mille fois non ! Tout a été trahison et déception depuis la révolution de juillet : les plus saintes promesses ont été indignement violées, l'attitude générale a été outrageusement déçue, le désintéressement du peuple a été tourné en ridicule par d'amères railleries ; et pour récompense de ses sacrifices, de sa patience, de ses souffrances que la plus infâme trahison lui a infligées lors du désastre de Waterloo, la nation française n'a recueilli qu'une effrayante augmentation de charges publiques !

Une telle situation est pénible sans doute ; mais doit-elle fatiguer notre constance et abatre notre courage ? Devons-nous désespérer de l'avenir et présenter lâchement les mains aux chaînes dont on veut nous charger ? Ne savons-nous pas que de tout temps les démocrates ont eu à souffrir, et que s'ils n'ont pas cueilli les lauriers qui leur étaient promis, c'est qu'ils se sont abandonnés eux-mêmes, c'est qu'ils ont manqué de patience et de persévérance, ces deux vertus qui conduisent inévitablement au succès ?

De toutes nos conquêtes de juillet il ne nous reste guère que le glorieux drapeau de la république et de l'empire ; mais tant que nous le conserverons, tant que nous comprendrons l'harmonie de ses nobles couleurs, nous ne devons désespérer de rien. Laissons tranquillement passer l'orage qui gronde sur nos têtes, soyons calmes au milieu du danger qui semble menacer la liberté, et réunissons pacifiquement nos efforts pour arriver à de meilleurs temps. La force des idées est invincible ; toutes les foudres de l'univers ne peuvent rien contre elle, de même qu'on est impuissant à tuer les convictions.

La marche rétrograde que des hommes voués à l'étranger ont voulu imprimer au gouvernement ne doit pas nous inquiéter : on ne fait reculer un peuple que quand il le veut bien, et ceux qui sont assez téméraires pour le tenter finissent toujours par s'y briser. Les lois de septembre, avec lesquelles on croyait anéantir la presse, ont fait des victimes sans doute : quelques soldats sont tombés ; mais la liberté de la presse, tout affaiblie qu'elle soit, n'est-elle pas encore assez forte pour foudroyer ses ennemis ? Les fortifications de Paris, ces bastilles élevées au sein de la paix partout, toujours et à tout prix, sous prétexte de défendre la capitale contre l'agression étrangère que l'on conjure en se mettant patiemment à genoux, cachent sans doute de sinistres desseins ; mais qu'elles s'achèvent, qu'on ose en faire un usage autre que celui auquel elles sont destinées, et ces bastilles disparaîtront bientôt comme celle de la monarchie du droit divin, comme celle à la place de laquelle s'élève la colonne révolutionnaire de Juillet. Ayons confiance dans notre force et dans notre volonté. La démocratie se rit des lois exceptionnelles, des bastilles et des mesures arbitraires ; ce sont les lois exceptionnelles, les bastilles et les mesures arbitraires qui la font grandir et qui grossissent ses phalanges dévouées, ce sont les lois exceptionnelles, les bastilles et les mesures arbitraires qui préparent son triomphe. Déjà d'illustres athlètes viennent à l'ordre sous ses drapeaux, viennent proclamer les principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui doivent réunir un jour tous les peuples civilisés sous la même bannière, la bannière de l'humanité.

Soyons fiers et glorieux, nous enfants des révolutions de 89 et de 1830 ! Si des mains sacrilèges osent s'appesantir sur les libertés que nous avons

conquises, si des téméraires ou des indifférents ont osé rabaisser la grande victoire au rang d'un simple événement, si des traîtres l'ont traitée de catastrophe, du moins les idées d'indépendance et de progrès qui ont présidé à ces deux époques d'affranchissement ont pénétré partout, ont jeté partout des semences d'émancipation et d'indépendance, ont fait trembler les rois absolus sur leurs trônes, et le moment approche où toutes les nations civilisées, se donnant la main, réaliseront cette prédiction, à l'accomplissement de laquelle nous contribuerions de si grand cœur : La liberté fera le tour du monde...

Les esprits réfléchis ont compris dès long-temps pourquoi les princes étrangers, ne pouvant éteindre en France le foyer de lumières qui répand si loin sa magique clarté, ont exercé sur notre gouvernement une influence contraire à la propagation des principes démocratiques. Mais, si cette funeste influence est parvenue à faire restreindre nos institutions qui devaient au contraire s'élargir, tous leurs efforts ont été impuissants contre la révolution morale, et cette révolution morale, qui s'accomplit sans trouble, sans commotion, et seulement par l'étude et la persuasion, pénètre aujourd'hui jusque dans les classes les plus infimes ; elle se fait jour jusque dans les terres classiques du despotisme et de l'esclavage.

Ne nous laissons donc point abattre par ce qui se passe aujourd'hui autour de nous ; faisons appel à notre raison, à notre prudence, à notre dévouement aussi persévérant que résigné, et sachons attendre. Si, depuis la révolution de juillet, nous avons vainement soupiré après les conséquences qu'elle devait enfanter, c'est que l'heure n'était pas venue, c'est qu'il fallait que le besoin de ces conséquences fût généralement senti. On a restreint nos libertés, on a resserré nos institutions ; mais les idées libérales ont fait des progrès immenses, mais la démocratie, tant calomniée, est enfin comprise. On la voit aujourd'hui, comme une divinité bienfaisante, prête à répandre sur les humains et sur ses ennemis eux-mêmes le bonheur qui naît de l'union des hommes et de la sympathie des peuples les uns pour les autres. Avec la démocratie telle que nous la comprenons, plus de classes sacrifiées, plus de parias ; chacun contribue avec zèle à la commune félicité ; toutes les carrières sont ouvertes à l'intelligence et à l'activité ; les hiérarchies nécessaires à la marche et à la régularité des choses publiques sont sagement combinées ; la liberté, l'égalité et la fraternité ne sont plus de vains mots ; toutes les classes, réunies en un seul faisceau pour le bien général, se soutiennent et se fortifient mutuellement ; le droit, le travail et le talent sont tout. Si nos grandes journées de juillet, si stériles ailleurs, ont multiplié les lumières de la civilisation, si elles ont favorisé et propagé cette révolution morale que nos pères avaient commencée en 89, ces journées n'ont donc pas été sans fruits, et le dévouement des amis que nous pleurons n'a donc pas été sans résultats.

Continuons l'œuvre patriotique et civilisatrice de nos devanciers, employons les armes invincibles de la raison, montrons-nous calmes, persévérants et dévoués, n'oublions jamais qu'un heureux avenir appartient toujours aux peuples qui, élevés à l'école du malheur et éclairés par une douloureuse expérience, savent le conquérir et le mériter.

Vive la liberté !

Pour remédier aux graves inconvénients qui ont été signalés et unanimement reconnus, le conseil d'arrondissement de Saint-Quentin a émis le vœu que les gardes-champêtres soient à l'avenir enrégimentés par canton, ce qui n'empêcherait pas chaque garde de rester sous l'autorité du maire de la commune. La nouvelle organisation des gardes-champêtres reposerait sur les bases suivantes :

Les gardes-champêtres devraient être valides, âgés d'au moins vingt-cinq ans, et savoir lire et écrire ; ils ne pourraient conserver leurs fonctions que jusqu'à l'âge de soixante ans. Ceux qui les auraient exercées pendant vingt-cinq ans sans interruption auraient droit à une retraite dont les fonds seraient faits au moyen d'une retenue de 5/10 sur le traitement, qui ne pourrait être moindre de 400 f.

Le brigadier serait choisi par le préfet parmi les gardes du canton.

L'inspection des gardes appartiendrait à l'officier commandant la gendarmerie de l'arrondissement.

Deux communes au-dessus de cinq cents âmes de population chacune pourraient se réunir pour payer un seul garde-champêtre.

Par décision de l'administration des contributions directes, les avertissements délivrés aux contribuables énonceront séparément, à l'avenir, les sommes imposées pour le service général de l'état et celles perçues pour les dépenses des départements et des communes. Les chambres se sont associées à ce vœu, et l'administration s'est mise en mesure d'y satisfaire à partir de l'exercice prochain. Un crédit de 140,000 f. est affecté par la loi au paiement du surcroît de dépense que doit occasionner l'exécution de la mesure. Ce crédit sera réparti entre les quatre-vingt-six départements après l'achèvement des rôles généraux.

Voici ce que dit le *Haro* de l'impression produite à Caen par M. le duc de Nemours :

« Il n'y a pas eu d'enthousiasme dans la réception faite aux deux voyageurs. Nulle part des vivats ne se sont fait entendre ; partout la curiosité, le calme, le silence et la froideur. Si M. le duc de Nemours, qui, en répondant aux discours à lui adressés, a souvent dit : « Je le dirai au roi mon père », rend un compte exact à Louis-Philippe de ce qui s'est passé, il est certain qu'il ne pourra pas affirmer que les Normands soient très-chaleureux. Le prince n'a pas réussi à Caen. La princesse a été plus heureuse. C'est une jolie et une gracieuse femme. Le prince, au reste, paraissait très-ennuyé, et en plus d'une occasion il ne pouvait se défendre de ses bâillements.

« Quant à nous, nous n'avons qu'un regret : c'est qu'il ne reste pas plus long-temps à Caen, et que notre population ne puisse mieux connaître l'homme dans les mains duquel seront peut-être un jour les destinées de la France. »

L'anniversaire des journées de juillet a été célébré dans des banquets patriotiques à Nantes et à Angers. Dans la première de ces villes, M. Victor Mangin, rédacteur du *National de l'Ouest*, a prononcé un discours que tous les convives ont énergiquement applaudi. M. Victor Mangin, après avoir rendu un pieux hommage aux héros de nos deux grandes révolutions, a retracé les progrès accomplis depuis 89, et même depuis 1830, malgré le succès des tentatives réactionnaires du juste-milieu. Il a surtout fait ressortir la puissance de la démocratie, dans laquelle viennent aujourd'hui se ranger les hommes les plus éminents, comme MM. de La Mennais et de Lamartine, et il a fait entrevoir le jour où, malgré les obstacles du présent, elle inaugurerait définitivement dans la France et dans le monde le signe de l'ordre, de la liberté et de la fraternité.

Angers, à l'heure assignée pour le banquet, plus de quatre cents citoyens, la plupart gardes nationaux, se trouvaient réunis. Plusieurs anciens volontaires du bataillon de Maine-et-Loire figuraient parmi les convives. Divers toasts ont été portés et accueillis par de vifs applaudissements. Ils étaient ainsi conçus : « A la révolution de juillet ! — A la France ! — A l'armée ! — A l'union ! — A la presse ! — A l'ancienne administration municipale d'Angers ! — Aux patriotes de l'Ouest ! — Aux victimes de la révolution ! — A la garde nationale d'Angers ! Aux gardes nationales de France ! »

On lit dans la *Gazette de Cologne* : On attribue le séjour de M. Bresson à Paris au projet d'un traité de

commerce entre la France et les états de l'union allemande. On assure que l'ambassadeur a, à cet égard, de nombreuses conférences avec M. Guizot. M. Bresson pourra dans tous les cas éclairer son gouvernement sur les dispositions dominantes en Allemagne. »

AFRIQUE FRANÇAISE.

ORAN, le 22 juillet 1843. — Abd-el-Kader s'est éloigné, à ce qu'il paraît, car la plus grande tranquillité règne actuellement sur tous les points. Les relations entre notre ville, Tlemcen et Mascara ont repris leur activité ordinaire, et les convois circulent de nouveau avec facilité. Tout cela prouve que l'émir n'a pas avec lui des forces bien considérables, ainsi que le bruit s'en était répandu, car, dans le cas contraire, il aurait pu tenir encore quelque temps et nous créer des embarras. On ne connaît pas positivement la direction prise par Abd-el-Kader, mais il y a lieu de croire qu'il s'est rapproché du désert en apprenant que les colonnes allaient reprendre le cours de leurs opérations.

M. le général Bèdeau, avec la colonne mobile de Tlemcen, tient toujours la campagne. Il était le 16 à une petite distance d'Oran, et nous lui avons envoyé des vivres. On a appris que les tribus campées entre notre ville et Tlemcen, et de cette dernière place à la Tafna, n'avaient fait aucun mouvement, ce qui fait espérer que les intrigues des émissaires de l'ex-sultan pour soulever les tribus qui habitent l'extrémité ouest de nos possessions échouent. Ainsi, l'ascendant de nos armes paraît solidement établi dans ces contrées, où nous comptons, du reste, de nombreux alliés.

On a parlé, il y a peu de temps, d'une brillante affaire soutenue chez les Flittas par le brave capitaine Favas à la tête d'un petit nombre de cavaliers du 2^e chasseurs d'Afrique, auquel il appartient. Cet officier vient d'être promu au grade de chef d'escadron. On aime à voir ainsi le vrai mérite et la bravoure récompensés ; aussi l'avancement de M. le capitaine Favas a-t-il reçu l'approbation générale.

Le bâtiment à vapeur *la Chimère*, venant d'Alger, a jeté l'ancre le 20 sur notre rade. Parmi les passagers de ce steamer, au nombre de 220, se trouvait le colonel Bourgoïn du 2^e chasseurs d'Afrique, qui a pris immédiatement le commandement de ce régiment. On dit que le colonel Bourgoïn désire établir son quartier à Oran ; c'est vous dire qu'il ne tient nullement à aller prendre le commandement des escadrons faisant partie de la colonne mobile de Mostaganem, que commande M. le maréchal-de-camp Bourjolly. De son côté, ce dernier a fait connaître, assure-t-on, qu'il ne verrait pas avec plaisir le colonel Bourgoïn placé sous ses ordres.

Le commerce a toujours quelque activité, et les négociants autorisés à commercer avec Tlemcen réalisent surtout des bénéfices considérables. Oran voit tous les jours s'élever des constructions nouvelles et qui ne manquent pas d'un certain caractère de grandeur.

Nous avons reçu des nouvelles récentes de Mostaganem. On attend d'un moment à l'autre dans cette ville le convoi de prolonges parti le 1^{er} pour Mascara, sous l'escorte d'une compagnie de discipline et qui doit ramener les prisonniers arabes faits dernièrement par l'une des colonnes de Mascara, conduite par le colonel Géry.

Il se commet toujours quelques assassinats aux alentours de Mostaganem, mais principalement des vols, et les Arabes ne respectent même pas ceux de leurs compatriotes qui sont au service de la France. Dans la journée du 19 juillet, un spahi sorti de Mostaganem pour aller passer quelques jours dans la tribu à laquelle il appartient, muni d'une permission, a été dévalisé. A la nouvelle de ce méfait, l'autorité de Mostaganem fit sortir six spahis, sous les ordres d'un officier, avec mission de prendre des renseignements et de tâcher de découvrir les coupables. Ces cavaliers allèrent au douar le plus voisin du lieu où le crime avait été commis et en ramenèrent le chef.

Le surlendemain on fit encore sortir douze spahis, commandés par un capitaine, qui gagnèrent la plaine accompagnés du chef ; mais le douar visité le 19 avait disparu. Nos cavaliers trouvèrent cependant au fond d'une vallée, sur les bords du Chéouf, une grotte où tous les habitants du douar s'étaient réfugiés. La prudence commandait au chef du détachement de ne pas tenter de forcer ce repaire avec le peu de monde dont il paraissait disposer. On dut se contenter de faire prisonnier un homme paraissant jouir d'une certaine influence.

La colonne mobile de Mostaganem, commandée par M. le maréchal-de-camp Bourjolly, était prochainement attendue dans cette place, où elle prendra quelques jours de repos.

On annonce que toutes les tribus de l'agalick des Flittas ont fait leur soumission, à l'exception des Chorfas, sur le territoire desquels l'armée a cependant ouvert des routes qui faciliteront ses opérations contre ces récalcitrants.

M. le lieutenant-général de Lamoricière doit, assure-t-on, venir inspecter les troupes d'infanterie stationnées à Oran et à Mostaganem.

On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

Nous avons vu ces jours derniers à Metz un pauvre soldat polonais revenant de Sibérie, où il était prisonnier depuis 1813. Il servait, à l'époque où il fut pris par les Russes, en qualité de tambour dans le 15^e régiment d'infanterie polonaise. Après trente ans de captivité, il vient d'être rendu à la liberté, avec 74 de ses compagnons d'infortunes, par une décision récente du gouvernement russe. Ce vieux soldat, qui est né en Podolie, a été décoré jadis, en combattant pour la France, de la croix de la Légion-d'Honneur. Il va, dit-on, à Paris, réclamer l'arrière de son traitement.

Des officiers, des patriotes, des amis de la Pologne se sont cotisés à Metz pour assurer le voyage et améliorer la position du vieux soldat.

Chronique.

LYON.

Jeudi, un enfant d'une douzaine d'années a été renversé dans la rue du Bœuf par un tonneau qu'on descendait de dessus une voiture ; il a eu une épaule fracassée et a été aussitôt transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état presque désespéré.

— Un mur de soutènement récemment élevé pour contenir les terres en pente qui se trouvent à l'ouest du corps de bâtiment de l'Ecole-Vétérinaire, et qui longe le nouveau chemin de l'Observance, s'est écroulé ces jours-ci dans la presque totalité de son étendue. Si l'on ne s'occupe promptement de reconstruire avec solidité cette muraille, il est fort à craindre que les terres, détremées par les pluies abondantes et presque continuelles dont nous sommes désolés cette année, ne s'éboulent chaque jour davantage et ne détruisent bientôt le seul chemin dont la circulation soit agréable aux piétons et facile aux voitures qui se rendent au cimetière ou sur le plateau de Champvert. (*Fanal.*)

— Lundi 7 de ce mois, M^{lle} Rachel donnera une représentation au bénéfice des indigents ; elle jouera le rôle de Pauline dans *Polyeucte*, tragédie en cinq actes.

— Le jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon dans l'affaire des *Sirius* vient d'être réformé par la cour. En conséquence, les actionnaires sont renvoyés d'instance, et les créanciers de la compagnie ainsi que M. Vétillard du Ribert condamnés à tous les dépens.

Nous ferons connaître plus tard le dispositif de cet arrêt.

— On nous adresse la lettre suivante :
« Lyon, le 4 août 1843.

« Monsieur le rédacteur,
« Vous rendez compte dans votre journal de ce jour d'une manière trop inexacte de l'abus dont j'ai été victime le 2 courant, à cinq heures du soir, pour que je ne doive pas m'empresser de vous prier de rétablir les faits dans toute leur sincérité.
« Le chien qui, ainsi que vous paraissez le croire, fut enlevé dans la rue de la Boucherie-des-Terreux, m'appartient. Il a été pris, — tout le voisinage et plusieurs témoins étrangers au quartier sont prêts à l'attester, — dans l'allée de la maison n^o 5, que

j'occupe, au moment où mon domestique cherchait dans sa poche une corde pour le ramener en lesse, une fois muselé, à ma campagne, d'où il était venu le matin. Prévenu à l'instant même, je me hâte de descendre. J'atteins le convoi au pont de la Feuillée, et là un refus ironique, suivi de menaces brutales, fut la seule réponse qu'obtinrent mes justes observations. « Qu'il ait été pris dans la rue ou dans votre allée ça ne vous regarde pas ; on vous le rendra votre chien, » m'objecta-t-on sournoisement.

» En effet, il m'a été rendu moyennant 20 f., après avoir perdu, ce que je regrette le plus, une demi-journée en courses à la police et à l'École-Vétérinaire. Mes paroles devinrent vives un instant, mais je dus bientôt me calmer et me retirer au milieu de l'attroupement qu'avait attiré autour du convoi l'injustice qui m'était faite et dont l'irritation s'accroissait à mesure qu'il devenait de plus en plus nombreux. Trop d'hommes hautement placés en faisaient partie pour que vous ne croyiez pas devoir relever votre erreur.

— Le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, a été arrêté le 31 juillet 1843 par le ministre du commerce,

pour les sept départements dont Lyon est l'un des marchés, à 23 fr. 27 c.

Nouvelles Étrangères.

MEXIQUE.

Les nouvelles de Mexico sont du 15 juin. Le 12, Santa-Anna avait donné sa sanction à la nouvelle constitution préparée par une junte. On ne dit point quelle est la nature de cet acte, qui paraît d'ailleurs être fort du goût du dictateur mexicain, car, dans sa proclamation de promulgation, il dit : « Je la considère comme l'ancrage à laquelle doivent s'attacher les espérances de la nation. Par elle, j'en ai la confiance, nos libertés seront maintenues en même temps que l'ordre et la paix. »

HAÏTI.

On écrit de Port-au-Prince, à la date du 1^{er} juillet : « Les délégués choisis dans les provinces pour l'élection du nouveau président de la république haïtienne s'assembleront en convention nationale dans le courant du mois d'août. » En attendant, le gouvernement provisoire maintient sans opposition la tranquillité publique. »

Nouvelles Diverses.

Un perfectionnement de la plus haute importance vient d'être introduit dans une des exploitations houillères du couchant de Mons. MM. Copée et compagnie, exploitants à forfait de la partie du charbonnage du Rieu-du-Cœur sur Quaregnon, connu sous le nom des *Vingttreize Actions*, comprenant que l'économie dans les frais de production plier aux travaux des mines l'éclairage au moyen du gaz hydrogène carbonné. C'est à près de trois cents mètres de profondeur qu'ils ont établi leur appareil distillatoire. Les essais qui ont eu lieu ont obtenu un plein et entier succès. C'était vraiment un grand et beau spectacle, dit la *Gazette de Mons*, que cette longue guirlande de feux ramenant l'éclair du jour dans ces voies souterraines où le mineur ne marchait naguère qu'à tâtons, et nous ne croyons pouvoir mieux témoigner à MM. Copée et compagnie tout l'intérêt que mérite leur utile innovation qu'en faisant des vœux pour qu'ils aient bientôt de nombreux imitateurs.

Le gérant responsable, B. MURAT.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE, QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

Nouvelles Publications.

TRAITÉ DE LA CHALEUR

considérée dans ses applications ;

PAR E. RÉCLET,

Inspecteur-général de l'Université, professeur de physique appliquée aux arts à l'École centrale, etc.

Deuxième édition. — Deux volumes in-4° avec atlas. — Paris, 1843. — Prix : 66 fr.

PRINCIPES DE GÉOLOGIE

ou illustrations de cette science empruntées aux changements modernes que la terre et ses habitants ont subis ;

PAR CHARLES LYELL,

Membre de la Société royale de Londres.

Ouvrage traduit de l'anglais sur la sixième édition et sous les auspices de M. Arago. — Un volume in-12 avec cartes et planches. — Paris, 1845. — Reliure anglaise. — Prix : 7 fr. 50 c. (7046)

Étude de M^e Groz, avoué, rue Bât-d'Argent, 16. VENTE JUDICIAIRE

D'UN VASTE TERRAIN

propre à recevoir des constructions,

Situé sur la commune de la Guillotière, longeant le chemin du Sacré-Cœur et des Pins ;

D'UNE TERRE

Située sur la même commune, au lieu de Montagny ;

D'UN PRÉ

Sur la même commune, au lieu de la Corne-de-Cerf ;

Le tout dépendant de la succession de Jacques Bourdin.

ADJUDICATION

le samedi dix-neuf août 1843

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

Le premier article, soit la terre du Sacré-Cœur, d'une contenance totale de 612 ares 16 centiares, sera divisé en quatre lots.

Le 1^{er} lot aura une étendue superficielle de 247 ares 63 centiares et sera adjugé sur la mise à prix de 55,000 f.

Le 2^{me} lot mesurera 150 ares 46 centiares et sera vendu au-dessus de la somme de 20,000 f.

Le 3^{me} lot contiendra 126 ares 40 centiares et sera mis aux enchères sur la mise à prix de 15,000 f.

Enfin le 4^{me} lot aura une étendue superficielle de 87 ares 63 centiares. L'estimation s'élève à la somme de 14,000 f.

Après les enchères partielles, il sera ouvert sur le montant réuni des quatre lots une enchère générale qui sera préférée si elle excède ou même égale le montant des enchères partielles.

Le deuxième article, soit la terre de Montagny ou du Moulin-à-Vent, mesurant une étendue superficielle de 90 ares 12 centiares, sera adjugé au-dessus de la somme de 6,000 f.

Enfin le troisième article, soit le pré de la Corne-de-Cerf, mesurant en étendue superficielle 220 ares, sera mis aux enchères sur l'estimation de 30,000 f.

Ces deux derniers articles seront vendus séparément, sans enchères générales.

Pour connaître les confins et autres détails essentiels, on peut consulter le numéro 90 du *Moniteur Judiciaire* de Lyon, publié le 29 juillet dernier ; on peut aussi consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal d'instance. (2803)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE À LYON, RUE DU PLAT, 2.

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES.

Le jeudi dix-sept août 1843, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Duguey, notaire à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères de

DEUX MAISONS

situées à Lyon, rue Saint-Georges, n°s 94 et 96, en deux lots : le premier, comprenant la maison n. 94, sur la mise à prix de 25,000 fr. ; le deuxième, composé de la maison n. 96, sur la mise à prix de 17,000 fr., sauf une enchère générale sur les deux lots réunis.

S'adresser en l'étude de M^e Duguey pour prendre connaissance du cahier des charges. (9534)

A vendre.

FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé dans une belle position. S'adresser rue Pouteau, n. 18, chez M. Vacher, épicier. (2076)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE À LYON, RUE SAINT-PIERRE, N° 10.

A VENDRE.

DIVERSES PROPRIÉTÉS

Aux prix de 2,500, 3,000, 10,000, 15,000, 28,000, 30,000, 32,000, 38,000, 40,000, 85,000, 100,000, 130,000 et 150,000 francs.

Ces immeubles, situés dans le département de l'Ain, à trois ou quatre heures de Lyon, desservis par plusieurs voitures en poste, peuvent être considérés comme d'excellents placements de fonds, rendant actuellement de 4 à 5 0/0, avec espoir certain d'une grande plus-value, étant vendus au plus 1,000 fr. l'hectare.

S'adresser audit M^e Laval, notaire à Lyon, et à M^e Liénard, notaire à Chalambert. (9660)

ÉTUDE DE M^e CONDEMINAL, NOTAIRE À MACON.

A vendre ou à louer.

L'ANCIEN CHATEAU DE BAGÉ-LE-CHATEL,

Avec un clos contigu de la contenance d'un hectare cinquante ares, situé à sept kilomètres de Mâcon, sur un des points les plus élevés de la Bresse.

S'adresser à M^e Condeminal, notaire à Mâcon. (9744)

ÉTUDE DE M^e BERLOTY, NOTAIRE À LYON, PLACE DES TERREAUX, 10.

A VENDRE.

UNE ANCIENNE MAISON DE NOUVEAUTÉS bien connue,

Dans une grande ville de province peu éloignée de Lyon.

S'adresser audit M^e Berloty, notaire. (9828)

ÉTUDE DE M^e BRUYN, NOTAIRE À LYON, PLACE DE L'HERBERIE.

A vendre de suite.

UNE PROPRIÉTÉ

Située à la Grotte de la Balme, près de l'église,

Composée d'une maison bourgeoise et grangère, d'une remise et d'un clos attenant en vignes, luzernière, bois et carrière de pierres, etc.

S'adresser audit M^e Bruyn, notaire. (2075)

ÉTUDE DE M^e NEPPLE, NOTAIRE À LYON.

A VENDRE.

UNE MAISON

DE DEUX ÉTAGES,

Rue Tronchet, aux Brotteaux, joignant M. Vautrin.

S'adresser audit M^e Nepple, notaire. (1980)

A CÉDER DE SUITE,

OU AU 11 NOVEMBRE PROCHAIN,

Hôtel garni avec son Mobilier,

SITUÉ À CHATILLON-LEZ-DOBES (AIN).

Il a de vastes écuries et remise. Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Benoît, traiteur, rue Ecorcheboeuf, à Lyon, et, pour traiter, à M. Cerisier, hôtel de l'Europe, à Châtillon. (2170)

A vendre.

CINQ MACHINES À VAPEUR de la force de quatre, six et huit chevaux, avec ou sans chaudière.

S'adresser, pour les voir, dans les ateliers de M. Diot, constructeur de machines à vapeur, rue Mazard, 5, près la manufacture des tabacs. (2050)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. REBIGIANI, professeur de langue italienne, demeure actuellement grande rue Mercière, n. 49, au 5^e. Il donne des leçons chez lui et en ville. (8779)

CONSULTATIONS

GRATUITES POUR LES OUVRIERS

SUR LES MALADIES SECRÈTES.

Guérison en peu de jours des ÉCOULEMENTS les plus anciens.

Ces consultations n'ont lieu que de dix à trois heures, rue Quatre-Chapeaux, n. 12, au 5^e. (8737)

A DATER DU 1^{er} AOUT,

L'AIGLE

PARTIRA POUR

CHALON

Tous les jours pairs à 6 heures du matin.

(7310)

PROPRETÉ, ÉCONOMIE, absence de toute odeur et fumée.

LIQUIDE GAZOGÈNE.

Toutes lampes, de quelque forme qu'elles soient, Carcel, Sylvant, quinquets, lampes hydrostatiques, hydrauliques, lampes à tringle, lampes d'ouvriers en soie, lanternes de voitures, de bateaux à vapeur, de bâtiments à voiles, éclairage de salons, de cafés, de billards, de cuisines, peuvent se modifier avec une dépense extrêmement minime pour servir à brûler ce liquide.

Le dépôt central est fixé à présent chez MM. P. Chevalier et C^e, rue Buisson, n. 15, à Lyon. (2152)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES, NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxeurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute étreinte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 3 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie ; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7148)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères ; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie ; le taux est fixé selon l'âge du rentier ; il est de 8 fr. 19 c. p. 0/0 à 54 ans ; de 9 fr. 25 c. à 59 ans ; de 10 fr. 16 c. à 65 ans ; de 11 fr. 20 c. à 67 ans ; de 12 fr. à 70 ans ; de 13 fr. 31 c. à 75 ans ; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819 ; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (7602)

BARRAL, Fabricant de Billards, breveté,

Place des Célestins, n. 8, à Lyon,

A l'honneur de rappeler au public que le nouveau procédé de BANDES ELASTIQUES METALLIQUES dont il est l'inventeur est bien supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour. Ce système d'élasticité est, du reste, avantageusement connu depuis bien des années par l'emploi que l'on en fait pour les sommiers et sièges élastiques, et son application aux bandes de billards ne peut donc être que très-heureuse. Grâce à leur matière métallique, elles ont l'avantage d'être à l'abri de toute influence atmosphérique, bien différentes de celles en caoutchouc, qui se durissent au froid. Les personnes qui désireraient faire usage de ces bandes n'ont donc aucun inconvénient à craindre ; elles seront placées à l'essai aux frais du vendeur et garanties pour le temps qu'on demandera.

Des billards garnis avec ce nouveau procédé sont montés dans le magasin du sieur BARRAL, où l'on peut à toute heure les essayer. On y trouvera aussi des billards de tous les systèmes et à des prix très-modérés. (2146)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, guérit promptement et sans retour les maladies secrètes, les dartres, et toute étreinte ou vice du sang. Ce remède se distingue de beaucoup d'autres en ce qu'il est peu coûteux et ne présente aucun danger dans son emploi. Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec ; à Roanne, à la pharmacie LABOR. (8778)

DU AU 10¹ AOUT INCLUSIVEMENT

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

Tous les jours impairs,

à SIX heures du matin.

(7143)

COMPAGNIE DES PONTS SUR LE RHONE, A LYON.

Les entrepreneurs de travaux publics sont prévenus que, le 14 août prochain, il sera procédé, par le conseil d'administration de cette Compagnie, à l'adjudication des travaux de construction d'un pont à voitures, estimés 250,000 francs, y compris une somme à valoir de 22,574 francs 50 centimes pour cas imprévus.

L'adjudication sera tranchée en faveur de celui qui, avec des garanties convenables de solvabilité et de capacité, offrira le plus fort rabais sur les prix du devis déposé au bureau de la Compagnie, port des Cordeliers, n. 37, au 2^e, et dont on pourra prendre connaissance tous les jours, excepté les dimanches et les jours fériés.

Les soumissions seront conçues dans les termes suivants : « Je soussigné (noms et prénoms, qualités et domicile), après avoir pris connaissance du devis rédigé par l'ingénieur de la Compagnie pour la construction d'un pont à établir sur le Rhône, à l'amont de la barrière de Saint-Clair, et du cahier des charges y annexé, m'engage à exécuter lesdits travaux moyennant un rabais de (en toutes lettres) pour cent sur les prix de ce devis, à toutes les conditions duquel je déclare me soumettre. »

Le soumissionnaire inscrira de nouveau sur l'enveloppe cachetée qui contiendra sa soumission son certificat et son cautionnement, ses noms, prénoms, qualités et domicile et sera admis à en faire le dépôt dans les bureaux de la Compagnie tous les jours avant trois heures jusqu'à celui de l'adjudication.

Les soumissions seront ouvertes par MM. les membres du conseil réunis en comité, et le soumissionnaire qui, par son rabais et ses garanties, aura été déclaré adjudicataire, en sera prévenu à domicile par M. le directeur de la Compagnie, qui lui donnera l'ordre de mettre la main à l'œuvre.

Fait à Lyon, le 26 juillet 1843.

Le directeur de la Compagnie, HÉLIE. (2160)

AVIS

M. DURAND, CHOCOLATIER, rue du Bois, n. 10, à Lyon, a l'honneur de prévenir les personnes qui font usage de chocolat que l'on trouve chez lui un assortiment de bon chocolat de santé à des prix très-modérés, et aussi les sirops et liqueurs en gros et en détail. (929)